



## Compte rendu

### COMITE DE PILOTAGE N°13 POISSONS MIGRATEURS BASSIN DE LA CHARENTE

**Date** : 25 juin 2014

**Lieu** : Bureau de l'EPTB - 2 place Saint Pierre (Saintes)

**Participants** :

Présents :

ALBERT François, Groupement Régional Pêche PC, Cellule Migrateurs  
BLACHIER Philippe, Directeur du CREA  
BRIAS Tommy, stagiaire EPTB Charente, Cellule Migrateurs  
BUARD Eric, CREA, Cellule Migrateurs  
GIRARD Jean-Paul, Président du Groupement Régional Pêche PC  
LOUIS Didier, Président de l'EPTB Charente  
LUQUET Jean-François, ONEMA DIR POITIERS  
MAGNANT Michel, DDT16  
NOIREAU Albert, DREAL Poitou-Charentes  
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente, Cellule Migrateurs  
SCHAAL Alexandre, stagiaire Groupement Régional Pêche, Cellule Migrateurs  
SILLON Jean-Claude, Vice-président de l'EPTB

Excusés :

BIAIS Gérard, IFREMER  
DURAND Laurie, CRPMEM Poitou-Charentes  
RIGAUD Christian, IRSTEA  
MELIN Delphine, DDTM17  
ADAM Gilles, DREAL Aquitaine  
LABAT Catherine, CG17  
FONTENY Sylvie, CG17  
TESSEYRE Dominique, Agence de l'Eau Adour-Garonne

**Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles sur le site Internet de l'EPTB Charente, dans l'espace collaboratif dédié au comité de pilotage.**

Mme POSTIC-PUIVIF accueille les participants, donne la liste des excusés et présente l'ordre du jour.

## **1/ Ordre du jour :**

- 1/ Les suivis biologiques
- 2/ La continuité écologique
- 3/ Les tableaux de Bord
- 4/ La communication
- 5/ Les financements

## **2/ Discussions :**

### **2.1 / Les suivis biologiques : année 2014**

#### **Les conditions environnementales :**

Mme POSTIC-PUIVIF présente l'hydrologie observée au printemps 2014. Celle-ci a été favorable aux migrations avec cependant une fluctuation des températures de l'eau à chaque augmentation du débit. La présentation de la courbe sera modifiée pour les prochaines présentations.

☞ M. BLACHIER précise qu'il existe des représentations en courbe d'enveloppe sur la Banque Hydro.

#### **La station de comptage de Crouin :**

Une présentation du suivi complet de l'année 2013 est faite puis les migrations observées en 2014 sont exposées.

La passe à poissons a été fonctionnelle 90% du temps en 2013. Les 10% restants correspondent à des montées d'eau qui ont pu permettre à certains poissons de passer directement par le barrage. Le suivi vidéo a été opérationnel 95,5% de l'année. Les 4,5% de coupure correspondent à des arrêts liés à des coupures de courant électrique. Jean DARTIGUELONGUE, qui assure le suivi, attire notre attention sur le fait que ce n'est pas négligeable car le matériel informatique et vidéo est sensible. En effet, le site de Crouin est en bout de ligne et il est très sensible aux orages. Une estimation de l'échappement des poissons par le barrage a été faite en analysant les débits. Il est considéré qu'avec un débit de 130 m<sup>3</sup> à Jarnac, il y a un échappement possible. Ce débit a été atteint durant 148 jours en 2013. Si on recoupe les périodes de migrations des différentes espèces de poissons migrateurs et la présence d'individus en pied de passe, on arrive à un échappement potentiel de 10 % du temps pour les aloses et de 2,5% du temps pour les lamproies marines. Dénombrement des poissons migrateurs au 14 juin 2014 : 2 598 aloses, 1 709 lamproies marines, 18 lamproies fluviatiles, 48 truites de mer, 2 saumons atlantiques et 2 flets.

☞ M LUQUET demande si une analyse des chiffres sur les peuplements locaux est effectuée, avec l'exemple du carassin où le nombre d'individus a été multiplié par 10 entre 2012 et 2013.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que l'analyse de la Cellule Migrateurs s'intéresse surtout aux poissons grands migrateurs. Il faudrait se rapprocher des fédérations de pêche ou de l'ONEMA pour les espèces locales.

M ALBERT précise que les fédérations de pêche ont observé de nombreux carassins bloqués au moment de la décrue en début 2014. Il précise également qu'en 2012 seulement les principales espèces autres que migratrices étaient dénombrées.

Afin de répondre aux questions du COPIL et du COGEPOMI, une analyse des tailles d'aloses observées à Crouin a permis une première estimation du nombre de grandes aloses et d'aloses feintes. On peut estimer à 58% le nombre de grandes aloses passé à Crouin sur la totalité des aloses mesurées en 2010 contre 12% en 2014. Le chiffre des aloses feintes passe de 22% en 2010 à 63% en 2014. Le nombre d'aloses indéterminées reste autour des 25%. Ces chiffres sont à prendre avec précaution. Il se dégage tout de même une tendance inquiétante, qui correspond aux observations de terrain (faible reproduction sur les frayères amont de grandes aloses). Le phénomène observé sur la Charente, de diminution des grandes aloses, rejoint ce qui se passe sur les bassins voisins. Le moratoire qui avait été appliqué sur la Charente en « mesure de précaution » s'avère aujourd'hui pleinement fondé.

☉ M NOIREAU demande si les causes de ce déclin sont connues.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que les causes sont multiples. Le COGEPOMI y travaille ainsi que l'IRSTEA, à l'échelle de l'unité de gestion. Des prélèvements de poissons, pour analyse génétique, seront peut être envisagés dans le prochain programme de la Cellule Migrateurs afin de répondre à plusieurs questions (échappement Crouin, aires de répartition plus fine...).

☉ M NOIREAU demande si quelque chose est fait au niveau des juvéniles d'aloses.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'aucune action n'est pour l'instant mise en œuvre sur les juvéniles. Par contre des réflexions sont en cours sur l'intérêt et la faisabilité de suivis.

### Front de migration et reproduction des aloses et des lamproies marines :

En 2014, le front de migration des aloses, identifié à partir de l'observation de quelques bulls, s'établit à Châteauneuf-sur-Charente

Tommy BRIAS effectue un stage de 6 mois à l'EPTB Charente sur les aloses dont l'estimation du nombre de géniteurs. Il expose le protocole mis en œuvre en 2014 et les premiers résultats. Les fédérations de pêche de Charente et de Charente-Maritime ainsi que les services départementaux de l'ONEMA participent aux suivis. Trois moyens sont utilisés : des enregistreurs audio sur Taillebourg et Crouin, une caméra sur La Baine et des observations visuelles par des agents la nuit. 43 sites différents ont été prospectés pour l'instant et 21 se sont révélés être actifs. Cela représente un effort de 24 sorties et de 80 hommes/jour.

Les observations en amont de Crouin n'ont pas permis d'observer des poissons au-delà de Châteauneuf, alors que 2 600 aloses ont été filmées à Crouin.

☉ M MAGNANT trouve intéressant de voir que des passes techniques comme celle de Crouin s'adressent à du multi espèces. Les services de l'Etat peuvent ainsi démontrer l'utilité de tels ouvrages, notamment à des hydro électriciens. Il faudrait que ces résultats soient échangés avec le Pôle Ecohydrauliques de Toulouse.

Il voudrait savoir si un comparatif est possible entre les données disponibles avant la construction de la passe à poissons de Crouin et celles qui existent aujourd'hui car des propriétaires de moulins avancent souvent l'argument que « les poissons passaient bien avant et pourquoi plus maintenant » ? Il est en effet impossible d'avoir ce type de données sur tous les ouvrages, notamment sur ceux qui ne sont pas équipés pour le franchissement piscicole.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que la Cellule Migrateurs réalise un suivi en pied d'ouvrage qui permet de voir s'il y a des accumulations de poissons. Par exemple, cette année, des aloses ont été vues en train de tourner au pied des clapets de Bagnolet alors qu'une passe a été construite. Des informations sont donc bien recueillies sur le franchissement des barrages, qu'ils soient équipés ou non.

M MAGNANT indique que ce type d'information l'intéresse pour démontrer, par exemple, l'utilité d'installer 2 passes à poissons sur un seul site où il peut en effet y avoir des accumulations de poissons à plusieurs endroits.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'en effet des éléments existent aujourd'hui, notamment sur la portion de Charente où le département de la Charente a construit des dispositifs de franchissement. Le cas de Bourg-Charente le confirme cette année où une accumulation de lamproies marines a été observée alors que le barrage n'est pas encore franchissable et que les trois barrages situés en aval ont été équipés. Nos observations se font à l'échelle d'un axe et pas au cas par cas par ouvrage.

M ALBERT précise qu'il serait intéressant de faire la comparaison 1990-2010 sur les conditions de migration des poissons migrateurs, sur Crouin mais aussi sur l'axe Charente avec les données du CSP, de l'étude des potentialités de 2003 et le travail de la Cellule Migrateurs depuis 2009.

☉ M MAGNANT poursuit sur le travail que font les syndicats de rivière et la réflexion qu'il faudrait avoir sur la mise en place de suivis pour vérifier l'efficacité des aménagements réalisés. Il existe des protocoles sur les ouvrages, comme l'observation d'accumulation, mais peut-être faudrait-il envisager un protocole à l'échelle départementale, pour voir comment une amélioration peut être mesurée ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que la Cellule travaille aussi sur les sous-bassins comme l'Antenne, la Seugne... et dépasse la frontière des départements.

M MAGNANT précise que ce type de protocole pourrait être rajouté dans les cahiers des charges des syndicats de rivière qui permettrait d'avoir des informations plus fines sur les sous-bassins de la Charente. Cette réflexion serait à mener en 2014.

Mme POSTIC-PUIVIF explique ensuite que le service départemental de l'ONEMA de la Charente a engagé une stagiaire pendant 4 mois (Camille RIFFAUD). Celle-ci a travaillé en collaboration avec la Cellule Migrateurs et s'est concentrée sur la recherche du front de migration des lamproies et des aloses, la mise en place d'un réseau de collecte d'information auprès des centrales hydroélectriques (Châteauneuf, Sireuil, La Mothe) et le suivi de la reproduction de la lamproie marine. Son travail a permis d'identifier en 2014 le front de migration de la lamproie marine à Vibrac (un nid et un individu).

### Suivis biologiques des anguilles :

Mme POSTIC-PUIVIF présente Alexandre SCHALL qui effectue un stage de 6 mois au groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes avec pour objectifs :

- 1/ identifier le meilleur piège passif ciblant les petites anguilles, sur 3 stations,
- 2/ tester ce meilleur piège sur la détermination du front de colonisation.

Il présente son travail : sur 3 semaines de suivi, 196 anguilles ont été capturées sur les 3 sites testés (Seugne, Veillard et Boëme). Il a été observé une grande variabilité des tailles d'anguilles capturées selon le piège utilisé et un nombre d'anguille variable par piège. C'est le « flottang » qui semble être le mieux adapté pour capturer des anguilles de moins de

15 cm. Il s'agit d'une superposition de carrés en matière plastique tressée, de 50cmx50cmx10cm d'épaisseur, équipé de 4 flotteurs. Pour l'instant, des anguilles de moins de 15 cm ont été prises sur la Boème, ce qui confirme les résultats obtenus depuis 2009. Des tests avec le flottang ont été faits en marais et les premiers résultats sont encourageants.

25 stations sont en cours de prospection pour déterminer le front de colonisation des anguilles de moins de 15 cm en 2014, à partir des flottang. On retrouve les stations habituellement suivies par pêche électriques tous les 2 ans et des sites complémentaires. Les résultats seront exposés au prochain comité de pilotage.

☞ M GIRARD demande si différents habitats et profondeurs ont été testés.

M SCHAAL précise que six habitats par station ont été testés et c'est le pied d'ouvrage qui est le plus « pêchant » car celui-ci étant bloquant, les individus s'accumulent juste en dessous.

M ALBERT complète en rappelant l'intérêt de ce type de suivi qui reste simple. Il suffit de poser un piège et repasser quelques jours plus tard le relever. Il est donc possible de multiplier le nombre de stations à suivre. En comparaison, une pêche électrique est plus complexe à organiser, longue à mettre en œuvre et nécessite au moins 5 personnes. Par contre l'information obtenue avec les pièges se résume à une présence/absence.

☞ M NOIREAU demande si un calcul de densité est possible avec les résultats des pièges.

M ALBERT répond que cela est possible mais avec des opérations de piégeages/recaptures, qui sont des opérations très lourdes. Par ailleurs, des comparaisons entre les résultats des piégeages et des pêches électriques permettront peut être d'apporter les premiers éléments.

☞ M BLACHIER demande s'il est possible d'estimer la variabilité dans le temps, ou par rapport à la température.

M SCHAAL répond que les temps de pose ont été courts. Les données de température ont été relevées.

M GIRARD ajoute que pour les anguilles jaunes, les mois de mai et juin sont très bon pour les captures alors que juillet et août sont des mois où les anguilles ne circulent plus et sont donc moins facilement capturables.

M ALBERT complète en précisant que les ADAPAEF 16 et 17 ont participé à la conception des fagots et ont partagé leur expérience. L'IRSTEA avec M RIGAUD nous accompagne également dans la définition de la méthode et l'analyse des résultats.

☞ M GIRARD en profite pour annoncer que le 15/07/14 doit se tenir l'assemblée générale du Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes où il démissionnera du poste de président. Cependant, il souhaiterait être toujours associé au comité de pilotage au nom des pêcheurs amateurs aux engins de Charente-Maritime et suivre le travail mis en œuvre.

M LOUIS et les personnes présentes au comité de pilotage sont favorables à la demande.

☞ M LOUIS demande si c'est le piège flottant (flottang) qui va être conservé pour la suite des suivis.

M SCHAAL répond que c'est effectivement le piège flottant qui est positionné, au nombre de 3 par site pendant une semaine, sur les différentes stations en progressant vers l'amont de la Charente. Le point le plus haut dépendra des résultats obtenus.

M BUARD expose ensuite les résultats des suivis en fossés à poissons des marais salés de la Seudre. Les premiers suivis de la recolonisation des fossés par les anguilles, après curage, ont commencé en 2010. 2014 est la dernière année de suivi, dans le cadre de l'accompagnement technique de l'ASA de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et d'Oléron. Les résultats montrent une bonne recolonisation des fossés avec même un dépassement de la densité d'origine pour certains fossés.

☞ M BLACHIER demande si les caractéristiques des prises d'eau ont été relevées et si leur leur gestion a fait l'objet d'un suivi.

M BUARD répond que les fossés étaient censés être gérés de la même façon, c'est à dire de laisser libre les entrées et sorties de poissons du fossé. Cependant, certains ont été équipés de langon (système empêchant les poissons de sortir du fossé), les propriétaires n'ont pas toujours respecté leur engagement.

M LUQUET demande si des évolutions sont visibles sur les classes de taille des anguilles.

M BUARD répond que le type de populations observées après curage est semblable à celui qui était présent avant. L'analyse des données est en cours. Pour mémoire les verveux utilisés ne ciblent pas les petites tailles d'anguille (inférieures à 25 cm).

☞ M BLACHIER demande s'il est possible de comparer les abondances observées en fossé avec celles observées en rivière.

M BUARD répond que ce n'est pas possible car les outils utilisés et les protocoles sont différents. De plus, les milieux ne fonctionnent pas de la même façon et ont des températures différentes. Le CREA a réalisé des suivis il y a quelques années sur le principe d'épuisement qui ont permis d'estimer les densités totales de certains fossés. Un exercice identique pourrait être envisagé en rivières en utilisant les résultats de pêche électrique sans les individus de taille inférieure à 25cm afin de permettre une comparaison avec les résultats en fossés salés.

M BUARD informe le comité de pilotage du déroulement d'une journée de travail sur la réglementation en marais salé avec l'ONEMA le 28 mai 2014. Celle-ci a permis de mettre en évidence de nombreuses questions sur ce milieu privé en domaine maritime. Le président de l'ASA a précisé que les propriétaires de fossés aimeraient avoir une compensation financière à leur entretien de fossés, sinon ils risquent de les abandonner et ceux-ci se combleront. L'anguille perdra alors une superficie d'habitat potentiel très importante constituant les premiers espaces colonisables depuis l'océan. La pêche de loisir y est autorisée en respectant la réglementation en vigueur, dont le Plan de Gestion Anguilles. Il manque cependant l'information sur les engins utilisables et leur nombre.

☞ M BLACHIER explique qu'une étude réglementaire a été faite au moment de la création de l'ASA (1995) et indique qu'avec le statut d'agriculteur il était possible de vendre le produit de leur exploitation, à savoir des anguilles qu'ils auraient fait « grossir » dans leurs fossés.

M BLACHIER précise que les fossés sont sur une zone Natura 2000 et qu'à ce titre ils devraient pouvoir bénéficier d'aides.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que Natura 2000 ne s'applique pas sur les fossés en eau.

☞ M SILLON demande à qui sont versés les 80% de subvention qui permettent aujourd'hui le curage des fossés et qui paie les 20% restant sachant que cela devrait bientôt passer à 30%.

M. BUARD répond que les subventions sont versées à l'ASA qui gère les travaux. Ce sont les propriétaires qui paient les 20% restant.

☞ M LOUIS demande si ces fossés à poissons n'auraient pas un autre rôle ?

M BUARD répond qu'aujourd'hui ils servent aussi à délimiter les parcelles. Il y a aussi un intérêt paysager et culturel. Les propriétaires affirment que si les fossés se comblent, ils mettront des clôtures.

M BLACHIER précise que ces fossés servent aussi de nourricerie pour de nombreuses espèces comme le bar, la daurade, le mullet. Si les marais ne sont plus fonctionnels, les chenaux finiront aussi par s'envaser et donc c'est tout un écosystème qui risque de disparaître.

Des demandes apparaissent de collectivités qui demandent ce qu'elles pourraient faire sur les marais (île d'Oléron, île de Ré...). Il n'y a pour l'instant aucune cohérence entre les différents territoires et les acteurs sur ces zones particulières. M BLACHIER se demande s'il ne faudrait pas essayer de fédérer toutes ces actions dans quelque chose qui aurait plus d'ambition que des initiatives dispersées et qui pourrait le porter.

Mme POSTIC-PUIVIF évoque le SAGE.

M LOUIS appuie la suggestion et cite aussi le Forum des Marais Atlantiques. Il serait bien dans un premier temps d'avoir une connaissance de l'état des marais, leur superficie, leur gestion actuelle.

M SILLON explique que l'aspect stratégie d'aménagement ou de gestion peut se faire au niveau du SAGE.

M ALBERT ajoute qu'il y aurait un réel intérêt à cette fédération, ne serait-ce que sur le plan des suivis, afin d'harmoniser les protocoles et de pouvoir comparer les résultats. Pour information la Cellule Migrateurs a été contacté pour conseiller les écogardes de l'île de Ré pour la mise en place de suivi anguilles sur des bassins salés.

☞ Mme POSTIC-PUIVIF pose la question des fossés qui ont été suivis jusqu'en 2014 dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ASA. Il serait peut-être intéressant de conserver quelques sites qui pourraient continuer à faire l'objet d'un suivi afin de disposer d'un indicateur anguilles sur ces zones. Il faudra que le comité de pilotage se positionne sur ce point, notamment dans le troisième programme qui doit démarrer en 2016.

### Suivis de la pêche professionnelle maritime de civelles :

M BUARD présente les différents quotas de pêche de la civelle. Le quota de consommation pour la saison 2013-2014 était de 3,74 tonnes pour toute l'unité de gestion. Celui-ci a été atteint en 10 jours après l'ouverture de la période de pêche au 15 novembre. Le quota de repeuplement pour la saison 2013-2014 était de 6,61 tonnes, dont 3,4 tonnes pour les pêcheurs de Poitou-Charentes. Le CRPMEM a ensuite réparti ce quota par pêcheur ce qui représente 36 kg par pêcheur.

### Le repeuplement en civelles :

M BLACHIER présente le bilan des repeuplements en civelles effectués de 2012 à 2014. Le CREEA est maître d'œuvre et c'est le CRPMEM PC qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. En 2012 (16 et 17 mars), 270 kg de civelles ont été déversées dans les marais de Brouage (partie amont). Un suivi à 1 an a été effectué et il semblerait qu'il y ait un impact positif du déversement sur le stock de civelles présentes. En 2013 (1<sup>er</sup> mars), 232 kg de

civelles ont été déversées sur la Boutonne entre Carillon et L'Houmée. Enfin, deux opérations ont eu lieu en 2014 avec des lâchers de 450 et 400 kg de civelles le 7 février et le 4 avril, sur la Boutonne, entre L'Houmée et St Jean-d'Angély.

☞ M NOIREAU demande quel est le protocole de déversement des civelles et selon quelle densité.

M BLACHIER répond que les civelles sont acclimatées et mises à température puis elles sont mises à l'eau sur un certain linéaire, en plusieurs points. Des contrôles ont lieu, notamment l'ONEMA, sur les quantités déversées. Des contrôles sur la survie des individus sont aussi effectués. La densité recommandée est de 5 kg/ha. Les résultats des suivis à 6 mois et à 1 an sont accessibles sur le site du CREEA.

☞ M SILLON demande comment sont choisis les lieux des déversements et s'ils sont tous en Charente-Maritime.

M BLACHIER répond que le choix des sites se fait en comité restreint du COGEPOMI.

M ALBERT précise que le PGA définit une liste de critères qu'un site doit avoir pour être sélectionné et des cartes ont été réalisées.

Mme POSTIC-PUIVIF indique qu'une autre solution consisterait à ne pas pêcher la part de civelles qui est aujourd'hui déversée, en indemnisant le pêcheur à la même hauteur : le poisson ne serait pas manipulé et pourrait migrer là où il veut. Alors que là, on plante en eau douce des civelles prélevées en eau salée qui seraient peut-être, en partie, restées en milieu salé (marais).

M BLACHIER précise que l'intérêt est de mettre des civelles dans des endroits où elles ne peuvent pas migrer « naturellement ». Il ajoute que le choix de mettre en place un repeuplement a été fait par l'Etat Français qui a décidé de maintenir une pêcherie professionnelle sur cette ressource. Le repeuplement est obligatoire même si des scientifiques doutent de l'efficacité de la mesure.

M ALBERT ajoute que le danger est de se dire qu'il n'y a pas besoin d'aménager un ouvrage (exemple St Savinien) puisqu'il y a du repeuplement de civelles en amont. Il ne faut pas que le repeuplement argumente le non aménagement d'ouvrage et la restauration d'habitat.

M BLACHIER termine son intervention en présentant les sites proposés pour les déversements de la prochaine saison. Les marais salés ne sont pas retenus car ils relèvent du domaine privé et qu'il n'y a pas de gestion cohérente. Il reste la Seugne et des discussions ont lieu actuellement sur d'autres secteurs dont l'axe Charente.

M LUQUET indique que l'ONEMA est consulté sur le choix des sites et est chargé localement du contrôle des opérations. L'ONEMA ne fait pas de suivis directs et il y a très peu de sites où l'intérêt de ce type d'opération a été démontré.

M NOIREAU indique qu'il faudrait envisager un financement direct de la pêche en indemnités ce qui éviterait de pêcher les civelles pour les transférer dans d'autres milieux.

☞ M LUQUET ajoute quelques informations concernant le braconnage sur la Charente. La Charente-Maritime, de part ses particularités d'accès à la ressource et du manque de surveillance sur la façade atlantique, est devenue une plaque tournante pour le trafic de civelles. Un réseau a été très récemment démantelé, après 2,5 ans de suivi. Les quantités concernées relèvent de la tonne et non plus de quelques centaines de kilos.



## **2.2 / La continuité écologique**

M ALBERT présente les informations relatives au travail mené sur la continuité écologique en 2014, et plus spécifiquement en lien avec les listes du L214-17. 186 ouvrages sont identifiés sur la liste 2 (sur la base du ROE). Une base de données spécifique a été construite afin de suivre l'état d'avancement des projets sur ces ouvrages sachant qu'ils ont 5 ans pour être mis en conformité. Fin 2013, 25,6% de ces ouvrages étaient considérés comme « traités », 26,5% de ces ouvrages faisaient l'objet d'une étude engagée ou de discussion entreprise et 47,9% de ces ouvrages étaient non traités.

☞ M ALBERT pose la question de la stratégie mise en place dans les départements pour informer les propriétaires de leurs obligations.

M MAGNANT explique que des courriers vont bientôt être envoyés. Le bassin du Né ne sera pas concerné car les projets sont en train d'être réalisés. Des courriers sont partis sur le bassin de la Touvre. D'autres bassins vont suivre, notamment là où des syndicats lancent des actions comme la Tude, et la Tardoire. Un travail de récupération des contacts des propriétaires est en cours avec les techniciens de rivière.

Un projet de note doit être discuté en groupe de travail avec la Cellule Migrateurs, l'Agence de l'Eau, la DREAL... Une réunion doit avoir lieu avant l'été 2014.

M MAGNANT rappelle que la liste 2 a été bâtie sur des projets identifiés à l'époque des réflexions avec les syndicats de rivière, afin de dynamiser les actions et de faire émerger des actions coordonnées.

La DDTM 17 étant absente, aucune information sur la stratégie en Charente-Maritime n'a pu être présentée.

☞ M ALBERT interroge la DREAL sur le projet de plaquette dont il avait été question au dernier COPIL.

M NOIREAU explique que le travail a avancé et qu'une dernière version a été produite récemment. Il ajoute qu'il serait intéressé pour récupérer la base de données des ouvrages de la Liste 2 et l'intégrer dans OSMOSE qui est une base dédiée à la Police de l'Eau.

Mme POSTIC-PUIVIF indique que la base n'est pas encore complète. La Cellule a renseigné les éléments techniques et les DDT doivent encore remplir les parties réglementaires et administratives. Sur le principe il n'y a aucun problème pour que ces informations soient communiquées.

M ALBERT explique le travail que mène la Cellule Migrateurs sur la rédaction d'avis techniques, dont les projets de continuité écologique. En 2013, une trentaine d'avis ont été formulés, sous forme de note et envoyés par mail. La Cellule Migrateurs est sollicitée par des maîtres d'ouvrages sur des chantiers de passes à poissons, ainsi que sur les phases amont d'avant-projet. L'EPTB et le Groupement des fédérations de pêche se sont rencontrés à ce sujet pour établir un principe de fonctionnement.

M LOUIS présente les décisions. Il n'y a pas de soucis pour que les agents répondent par téléphone, par mail, en réunion ou sur le terrain comme cela se pratiquait jusqu'à présent. Par contre, les courriers écrits et adressés à l'Agence l'Eau, aux DREAL... engagent la responsabilité de la structure. Ils seront dorénavant cosignés par l'EPTB Charente et le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes.

☞ M MAGNANT précise que la seule validation que demandent les services de police de l'eau est l'avis de l'ONEMA. L'EPTB et le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes n'interviennent que pour le conseil.

Mme POSTIC-PUIVIF confirme ceci et précise que l'intérêt de la Cellule est de replacer le projet à l'échelle du bassin versant et d'apporter les éléments biologiques nécessaires. Il ne s'agit en aucun cas de valider les calculs hydrauliques d'un projet.

M ALBERT ajoute que des discussions récentes avec l'Agence de l'Eau ont conduit à dire que ce n'est pas parce que la Cellule Migrateurs n'a pas rendu d'avis que l'Agence ne financera pas un projet.

M ALBERT présente l'état d'avancement des projets sur l'ensemble des barrages du bassin de la Charente, fin 2013. 137 ouvrages ont été traités ou sont en projet pour le rétablissement de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre.

☞ M SILLON demande des compléments sur les ouvrages de la Boutonne en Deux-Sèvres.

M ALBERT répond que trois projets vont faire l'objet d'étude. Ils sont classés en liste 1. La Cellule est membre du comité de pilotage.

### **2.3 / Les tableaux de bord**

M BUARD fait un point sur la fréquentation du site internet du tableau de bord des Poissons Migrateurs. Puis, il présente les états et les tendances établis pour les espèces en 2013.

Aucun commentaire n'est fait sur ces états et tendances validés en groupe de travail en mars 2014.

### **2.4 / La communication**

M BUARD présente les projets d'articles pour le prochain bulletin d'information qui sortira en septembre 2014.

☞ M LUQUET attire l'attention sur le fait que les informations concernant la liste 2 soient cohérentes avec ce que l'Etat pourrait dire. Il a trouvé les présentations faites en séance sur le sujet très optimistes. De plus, quelle est la définition d'un ouvrage traité ? Il faudrait éviter que certain propriétaire s'étonne des relances de l'administration sur le sujet alors que des bulletins d'information leur disent que tout va bien.

M ALBERT explique que l'information du bulletin est un constat de la situation à un moment donné. Mme POSTIC-PUIVIF complète que les informations du bulletin sont issues des arrêtés qui sont accessibles par tout le monde sur le site de la DREAL de bassin. L'objectif de la Cellule est de vulgariser l'information et d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a une date butoir pour la mise en conformité des ouvrages qui se situent sur la liste 2. Les articles rédigés seront envoyés au comité de pilotage pour avis et si des éléments se sont pas suffisamment clairs et risquent de provoquer des incompréhensions, ils seront revus ou retirés.

**=> Le Comité de pilotage valide les articles proposés et recevra par mail les textes des articles pour validation, avant publication.**

Un point est fait sur l'emprunt de l'exposition itinérante en 2014 (8 partenaires l'ont réservée).

Une présentation des animations réalisées et à venir en 2014 est faite.

## **2.5/ Les financements**

Mme POSTIC-PUVIF fait le point sur les financements. Les demandes de paiement de solde pour l'année 2013 ont été adressées. Les objectifs ont été atteints à hauteur de 92 %. Elle présente la répartition de l'activité par rapport aux prévisions pour 2013. Celle-ci est conforme. Le tableau de bord de suivi de programme est présenté et les objectifs ont été atteints.

Le budget prévisionnel pour 2014 s'élève à 234 719 €. Les partenaires financiers sollicités sont l'Europe (FEAMP), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la région Poitou-Charentes. Les actions menées en 2014 seraient effectivement éligibles au titre du FEAMP mais les modalités d'instruction ne sont pas encore connues. La DIRM SA conseille d'envoyer une demande écrite pour 2014 afin d'avoir un accusé de réception. La demande faite à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sera instruite en octobre 2014 ; il n'y aura donc pas de versement d'acompte à la signature de la convention mais une seule demande de solde pour l'année 2014. La Région Poitou-Charentes a rendu une réponse négative en mars 2014. Un entretien a été accordé à l'EPTB le 27 juin 2014 pour expliquer les raisons d'une telle réponse.

M LOUIS annonce que la Région PC s'est retirée d'autres programmes que celui des poissons migrateurs.

L'autofinancement pour 2014 sera donc ajusté en fonction du plan de financement définitif. Un contrôle de la commission européenne s'est déroulé début 2014 sur le premier programme 2009-2011. Un premier rapport fait état d'une bonne instruction du dossier et de la conformité des dépenses.

M. LOUIS remercie tous les participants et clos les débats à 12h40.

